

qu'elle restait maîtresse d'elle-même, car il ne confondait pas la timidité qui perd tout avec la prudence sans laquelle rien ne réussit.

La sensibilité de l'esprit qui, chez les médiocres, tourne à mobilité, est celle de toute grandeur, n'est en lui qu'une flexibilité, qui est le propre de l'homme d'Etat. Il ne confondait pas l'entêtement avec la fermeté, et il savait écouter les conseils des hommes, sans être bien que la leçon des événements.

Nullement spéculatif, il mettait peu d'intervalle entre la résolution et l'acte. Il se conduisait par des intuitions, non par des principes. Le but déterminé, il ne regardait pas aux moyens, et il estimait légitime tout ce qui était utile; toutefois il n'était ni dur, ni cruel, ni vindicatif, et des moyens violents, il n'avait pas le secret, à quoi tiennent surtout les âmes basses.

Sa vie manquait d'autorité, on y sentait le défaut d'une inspiration morale supérieure; il ne prétendait qu'à être le modèle accompli de l'homme d'honneur selon le modèle.

Une invocation au droit n'est pas touchée, il se fit rendre de suite à un appel à la générosité. Il avait assez de franchise pour un politique, et, malgré son indifférence, il était capable d'amitié.

De même que tous ceux qui ont trop aimé les femmes, il n'avait pas de tendresse; il y suppléait par la grâce, la facilité d'humour, l'esprit, l'enjouement, par une séduction triomphante.

Dans ses manières, aucune pose, aucune morgue, le naturel le plus charmant. Il était toujours affable, n'avait jamais l'air pressé, quoi qu'il fût très-occupé. On ne pouvait l'approcher sans ressentir pour lui de l'attrait, puis de l'attachement. J'ai entendu parler de son amour de l'argent qui l'engageait souvent dans des affaires équivoques; je n'en puis rien dire, il ne s'est jamais déployé devant moi sous cet aspect.

Comme président, il jouissait d'une autorité incontestée sur la majorité par sa situation personnelle, sur la minorité par son respect des franchises de la discussion, sur tous par la vaillance de son esprit et la finesse de ses réparties. Il n'avait pas de facilité d'élocution, le mot ne lui venait pas de suite, il le cherchait quelquefois, il finissait toujours par le trouver.

Il avait l'esprit ouvert, il appréciait chez les autres les dons qui lui étaient propres aussi bien que ceux qui lui manquaient; quelque hostile qu'il fût à la thèse soutenue devant lui, il ne refusait son admiration ni à l'éloquence ni à l'esprit; l'artifice survenait au-dessus de l'homme de parti.

En résumé, malgré certaines fautes du côté de l'ordre moral ou peut-être à cause d'elles, il avait les qualités exceptionnelles de M. de Morny, ne me suis-je pas écrié: « Combien l'amour de la liberté est élevé un pareil homme! »

J'étais d'abord bien éloigné de supposer qu'il le comprit jamais, car, parmi tant d'absurdités débiées sur mon compte, celle qui a fait de M. de Morny l'inspirateur de mes actes décisifs m'a surpris plus que toutes les autres.

Assurément ce n'est pas lui qui me décida à prêter le serment. Il n'eut pas non plus, que je sache, de part à mon discours du 17 mars 1861, dans lequel dégageant la politique que le serment implique, je posai les principes dont mes actes postérieurs n'ont été que la conséquence ou le développement.

À cette époque, il n'existait pas de rapports entre nous, et il disait que j'entraîrais dans les questions comme un bouffon dans la boutique d'un faiseur. Il y avait à peine quelques jours que je lui avais adressé la parole par la première fois dans les circonstances suivantes: le décret du 24 novembre, de aux conseils de M. Walewski autant qu'eux siens et plus encore à l'inspiration personnelle de l'Empereur, avait paru et me reconstruisant avec mon collègue et ami M. Braye, devant la grille du Corps législatif, il m'aborda et me dit:

— Eh bien, j'espère que vous êtes content!

— Oui, je suis content. Souvenez-vous, si vous désirez connaître mon opinion, permettez-moi d'ajouter ceci: De ce jour, vous êtes fondés ou perdus.

— Comment cela? riposta-t-il.

— Vous êtes fondés, si ce n'est qu'au commencement; vous êtes perdus, si c'est une fin. Il ne regarda sans rien me répondre ni nous quitter.

La vérité est que c'est sous mon action que les idées de M. de Morny se modifièrent, et il avait la bonne grâce d'en convenir. À partir de mon discours du 17 mars, il se produisit dans son esprit un ébranlement qui ne cessa de s'accroître jusqu'à son dernier jour. Il n'avait d'abord songé qu'à me gagner, mais soudain en pareil cas, qui croit gagner est gagné.

Pendant quelque temps, je répondis peu à ses avances, je l'évitai, et je ne causai avec lui que dans les couloirs ou au fauteuil. Je ne fus convaincu que par le billet suivant: Samedi 27 septembre. Ecosse. Monsieur, et cher collègue, je lis dans un journal le malheur qui vous a frappé; les

bons rapports que nous avons eus ensemble, l'estime que j'ai de votre caractère et la sympathie que j'ai pour vous, me font désirer que vous ne me croyiez pas indifférent aux chagrins que vous éprouvez. J'ai seulement voulu vous donner cette assurance, car je n'ai pas la prétention de chercher à vous consoler d'une perte que je sais bien grande et bien respectable, par tout le bien que j'ai entendu dire de madame Rivier. Soyez, monsieur et cher collègue, à mes sentiments les plus sympathiques et les plus dévoués.

Il vint à moi dans une de ces heures de détresse où le moindre verre d'eau est d'un prix inappréciable; j'allai à lui, et, assis, avec réserve, avec discrétion de part et d'autre, commencèrent des échanges d'idées.

DEUXIÈME PARTIE

QU'AI-JE FAIT CHEZ L'EMPEREUR?

XIII

LA NECESSITÉ DE LA LÉGITIME DÉPENSE L'EMPOÛTE CE LÉGIT.

Qu'ai-je fait dans le cabinet de l'Empereur? Depuis deux ans MM. Rouher, La Valette et de Saint-Paul se sont chargés de l'apprendre à la France, dans les journaux qui reçoivent leurs confidences quotidiennes et dans les correspondances qui se redigent au ministère de l'intérieur. J'ouïs par ce « prurit amoucheux » qui m'avait séparé de mes amis, ne pensant qu'à arriver, je suis allé aux Tuileries, sous prétexte d'offrir des conseils qu'on ne me demandait pas, solliciter un portefeuille que je n'ai pu obtenir. Quant aux réformes du 19 Janvier, je n'y suis pour rien; elles sont dues à l'initiative de l'Empereur et surtout au libéralisme éprouvé de son ministre d'Etat.

Ce spectacle me satisfait à moitié qu'on s'y érigeait. Voilà un homme politique qui, n'ayant que des motifs de haine personnelle pour l'empire, sacrifie ses ressentiments au bien public, et, sans rien demander, se déclare prêt à appuyer les mesures libérales propres à apaiser la démocratie. On le prend au mot; rédige-t-on une loi sur les chèques, on l'appelle; désire-t-on s'aider d'un jur consulté pour examiner la valeur du système cellulaire, on le mande; médite-t-on une réforme libérale, on le consulte. Vous supposez peut-être qu'à défaut des faveurs dont il ne veut pas, on lui accordera au moins quelque respect. Vous seriez loin du compte. Depuis deux ans, il n'est pas de fonctionnaire important qui n'ait considéré comme une partie de son office, de l'attaquer, de le minorer, d'affaiblir son autorité sur l'opinion publique. Est-ce assez? Non. On lui a fait reprocher d'avoir répondu à l'appel du Souverain: Vous ne le croyez pas? Écoutez donc: « Nous ne savons pas comment un républicain expliquerait l'ait pu conférer avec l'Empereur. Il a mis de l'eau dans son vin, quoiqu'il soutienne le contraire (1). Les ministres qui récompensent ceux qui écrivent ainsi par des candidatures officielles, par des décorations ou par des naturalisations, savent aussi bien que moi ce qu'on doit penser des reproches de basse ambition dont on me poursuit pour leur compte, ils n'ignorent pas que d'un mot j'aurais pu les confondre: ils ont spéculé sur les difficultés qu'un homme politique éprouve à raconter des négociations confidentielles et à parler de lui. Ils m'ont eu tellement lié par ces devoirs de discrétion, qu'ils ont osé permettre qu'on écrive en leur nom: « Le gouvernement n'a rien à redouter des révélations de M. Emile Olivier; ce serait sans doute à lui qu'elles devraient nuire, c'est pour cela qu'il ne s'est pas empressé de les faire (2). » Cependant si je suis assez pressé, piqué, mis en contradiction avec lui-même! Si ce que ses amis m'imputent contre moi est vrai, combien il lui est facile de me réduire au silence ou de se débarrasser de moi pour toujours! Il n'avait qu'à se lever et à répondre: « Vous vous trompez dans un maigre d'honneur que je vous arrache. Vous n'êtes qu'un ambitieux déçu. — Il n'a pas prononcé une parole que je n'ai guettée; il n'a pas autorisé une interruption que je ne l'ai surveillée; c'est l'empire que j'ai nommé une explication publique à la tribune. Il n'ignore rien de ce que je n'ai pas compris mes provocations; il lui eût été plus commode de donner le signal des interruptions à ses fidèles de la Chambre et de le leur adresser à ses fidèles de la presse. — Puisque je n'ai pu parler, j'écris. Bien que je n'ai qu'à gagner à la divulgation des faits que je vais raconter, j'essaie de préférer les tiers. Le Souverain qui m'honore un moment de sa confiance, jugera mieux que personne de la réserve que j'ai gardée vis-à-vis de moi-même. Si dans les termes discrets auxquels je m'ai réduit, il lui est déplaisant qu'il s'en prenne à ses serviteurs de haut et bas parage qui m'ont mis dans la nécessité de repousser d'avissances les propositions qu'il ne s'est pas avisé d'augmenter au lieu de diminuer: depuis deux ans j'aurais été rangé parmi les plus inexorables, si je n'étais ni que par des considérations personnelles; je suis devenu malgré tout immobile à la même place, parce que je jette ma conduite d'après des lois morales, au quelles je suis asservi, sans me soucier du bien ou du mal qui m'en advient.

EMILE OLIVIER.

(1) Le Pays du 22 juillet 1867. Voir aussi la Patrie de la même époque et le Sigis juine.

(2) Le Pays du 11 juillet 1867.

CORRESPONDANCE PARISIENNE

Paris, mercredi 3 mars.

Le vote d'hier qui a rejeté par 141 voix contre 97 l'amendement de M. Peyrusse, permet d'ignorer le résultat définitif de la discussion. La nouvelle rédaction de l'article 1^{er} sera adoptée à une faible majorité. La séance de vendredi a été mauvaise pour M. Haussmann; celle d'hier n'a guère été meilleure pour M. Frémy; ce sont deux journées de déceptions: la Ville d'abord, le Crédit foncier ensuite ont payé leurs erreurs, et M. Rouher est venu achever et compléter la confession de M. Frémy. On dit que celui-ci donnera prochainement sa démission et sera nommé gouverneur de la Banque de France. Comme le gouvernement veut dégager peu à peu sa responsabilité de toutes les entreprises financières, le gouverneur du Crédit foncier serait nommé non plus par lui, mais par les actionnaires. Et alors le Crédit foncier aurait tout à son aise le droit de n'être plus qu'un Crédit mobilier.

Je vous ai parlé, il y a quelque temps, de négociations confidentielles engagées entre la France et l'Italie par l'intermédiaire de comte Venerot. On m'assure qu'elles ont échoué jusqu'à ce jour par suite des efforts de l'entourage du roi d'Italie.

Ce serait un fait grave, dans le cas où l'Empereur songerait à une lutte prochaine avec la Prusse. D'un autre côté, on me dit que depuis peu les rapports entre la Russie et la France se seraient beaucoup améliorés.

Il a été décidé entre les députés de la gauche qu'il serait organisé pour la période électorale des comités d'arrondissement dans la capitale. La coalition, ou le compromis, c'est tout un, de 1863, ne s'est pas fait en un jour et l'on se rappelle qu'il y eut de nombreux et longs tiraillements. Cette fois, la lutte aura un caractère nouveau, puisqu'il sera fait pour la première fois usage de la liberté de réunion politique. C'est seulement à la fin de ce temps qu'on appelle la période électorale, qu'on verra bien nettement se dessiner les chances des candidats; mais il paraît dès aujourd'hui hors de doute qu'il y aura dans plusieurs circonscriptions plusieurs candidats se présentant au nom de l'opposition. Ce serait seulement après le premier tour de scrutin que se ferait le compromis. C'est ainsi que le *Sigis* doit avoir huit jours pour poser officiellement la candidature de M. Duriez, avocat et membre de son Conseil de surveillance, qui se portera contre M. E. Olivier. Entre M. Olivier et M. Duriez, nous croyons que les électeurs parisiens préféreront le député actuel; mais il ne faut jurer de rien, et les candidats de la première heure ne seront peut-être pas les élus de la dernière.

Le livre de M. E. Olivier obtient un succès de curiosité; mais les journaux ont parlé de son grand tort à la vente, en publiant les extraits les plus intéressants: la lettre de l'Empereur, les portraits de M. de Morny, de M. Walewski, etc.

Ch. CANTO.

La Mort de Lamartine

Tout au bout de l'avenue d'Eylau, en face de la jonction de cette voie avec l'avenue de l'Empereur, derrière une grille masquée de herse, se montre un long chalet à un étage, où des briques rouges remplissent une charpente de larges solives de bois assemblées en rectangles.

Cette maison est plantée de travers, regardant obliquement les deux routes, et de façon qu'une chambre à coucher du premier étage regarde la partie de l'avenue de l'Empereur qui s'éloigne de Paris.

Cette chambre, à laquelle on parvient après un escalier à deux corps en retour et de dix marches chacun, est au bout d'un couloir à quatre pas, et très simplement meublée. On voit, en entrant, une armoire entre le mur et la fenêtre ouverte sur le petit côté du bâtiment; devant la seconde fenêtre, percée sur la façade du bâtiment, est une petite table auprès d'un lit à colonnades; deux fauteuils complètent l'aménagement de cette simple pièce.

C'est sur ce lit à rideaux rouge foncé que j'eus couché l'un des plus grands poètes qui a comptés la France; c'est samedi que s'est éteint le celui qui, vingt-un ans auparavant — jour pour jour — était, comme citoyen, acclamé par la France entière.

Certes, ce jour-là, sa figure ne fut pas plus rayonnante qu'elle ne s'est montrée au moment de la mort: c'est dans un sourire de poète que s'est éteint Lamartine, souriant dans la rigide mort à respirer la douce grandeur.

Depuis longtemps, la paralysie enchaînait l'auteur de *Jocelyn*, depuis deux années qu'il habite ce chalet où repose aujourd'hui son cadavre, le mal progressait lentement, timidement; c'était à croire que le mort avait eu conscience de l'impuissance de la victime qu'elle avait marquée, et que, s'avouant impuissant à l'auteur d'un seul coup, elle avait demandé aide et secours à l'invincible temps.

Les médecins appelés le matin avaient promis de longs jours au moribond, le soir ils s'avouèrent vaincus; le poète était condamné; l'abbé Deguerry fut appelé, et le malade se confessa. Il était calme comme les grandes âmes devant qui la mort est petite chose; l'âme du poète planait encore, et l'homme restait insouciant sur ce lit qu'entourait toute sa belle famille.

Il y avait là ses trois nièces: sa fille adoptive Valentine de Cessia, comtesse de Lamartine, Madame de Montreau et son fils, la comtesse de Pierreclos et Madame de Belleroche.

Puis MM. des Places, de Chamboran et Edmond Texier... M. Deguerry était venu le matin, et le poète, dont l'œil s'éteignait, lui avait tendu la main.

Après cela, il se montra étranger à tout ce qui se passait autour de lui; il paraissait dans une de ces heures que connaissent si bien ceux qui l'entouraient, alors que tout à l'inspiration brûlante il restait calme sous cette fièvre dont était envahi son cerveau. On lui annonça l'arrivée de sa nièce, Madame de Pierreclos, mandée en toute hâte de Macon, et qui vint trop tard pour que tombât sur elle un de ces sourires de l'ancien bien-aimé.

Puis la nuit vint, nuit sombre et brumeuse, avec un vent froid et inquiet, déchirant mal les nuées qui tombaient en gouttes rapides et irrégulières; les châssis des fenêtres criaient parfois irrités par le vent, et quand s'en allait le vent, la pluie fouettait les vitres... On n'entendait que cela dans cette solitude où tous les assistants étaient tremblants, sauf le moribond qui s'éteignait lentement sans une plainte et dans un sourire qui déjà se montrait éternel. Ce fut ainsi que mourut Lamartine, sans qu'aucun des assistants ait pu dire le moment où son âme s'est envolée aux voutes éternelles.

Ce fut longtemps après que le silence qui grandissait toujours, mit l'effroi au cœur de cette famille qui n'avait plus de chef.

— Il est mort, dit l'un d'eux.

Personne ne répondit: tous le savaient déjà.

Aujourd'hui le poète repose calme sur ce lit couvert de fleurs; jamais la mort ne se montra plus majestueuse; il y a de la grandeur dans ce cadavre qui semble respirer encore... Ses beaux cheveux blancs se soulèvent sur ce large front comme si sous eux encore s'agitait le souffle de la pensée; les bras reposent étendus le long du corps, la main droite doucement ouverte et le pouce de la main gauche légèrement plié dans les doigts.

Un petit Christ d'argent brille sur la poitrine; ce cadavre est en pleine lumière; il parle au cœur de ceux qui le regardent; le sentiment qui éveille est plutôt empreint d'espérance que d'effroi. Le poète grandissait tout ce que touchait son génie, et la mort même sur ses traits rayonnants se montre dans une indéfinissable splendeur. — IVAN DE WOESTYNE.

Nous lisons dans le *Gauleis*:

Le samedi matin, les docteurs Grob et Clarel ne purent se dissimuler ni cacher à Mme de Lamartine que la situation était désespérée.

Lamartine avait dit et fréquemment répété qu'en cas de maladie sérieuse, il voulait qu'on appelât sans hésiter son ami, M. l'abbé de Guerry, curé de la Madeleine.

Déjà l'an dernier, à Saint-Point, se sentant malade, il avait reçu les consolations du curé de sa paroisse et s'était confessé. M. l'abbé de Guerry se présenta vers deux heures et l'administra en présence de deux amis, MM. Valette et Deplace, et de tous les domestiques.

Le moribond suivait en chrétien les pieux exercices et répondait aux paroles du prêtre de la physiologie, du sourire, d'un sourire plein de résignation, sinon de vive voix; sa figure était radieuse et comme transfigurée.

Bien! Mme Valentine de Lamartine témoignait sa famille, c'est-à-dire les nièces et le neveu du malade, Mmes la comtesse de Pierreclos, la comtesse de Belleroche, la baronne de Biery, la comtesse de Sennecy, dont le mari est consul général à Milan, etc., etc.

La nuit fut calme, d'un calme précurseur du suprême abatement.

Mais, dans l'après-midi, l'oppression gagnait; la maladie, quittant la vessie, avait envahi les intestins et la paralysie montait.

Tous ceux dont la tendresse était restée fidèle étaient là: les amis, les parents, les deux médecins, qui ne l'avaient guère quitté, et Edmond Texier.

Mme de Lamartine lui tenait la main, et il avait doucement posé la tête sur l'épaule de sa nièce, réalisant un désir vingt fois exprimé: mourir sur le cœur de celle qui l'avait tant aimé!

La chambre de Lamartine est petite et modeste; on y retrouve que des ombres d'autrefois, des débris de grandeurs effacées par de pieux souvenirs de famille.

Cette chambre se sur les jardins, au premier étage. En haut de l'escalier un corridor la précède décoré du buste d'Almé Martin; en face de la porte, une fenêtre s'ouvre sur le midi, à côté une armoire à glace en bois de rose avec écussons en faïence, des rideaux en reps; sur la cheminée en marbre blanc, une pendule borne en simple marbre brun; de chaque côté de la glace deux miniaturs, la mère qui mourait et une vierge, qui lui fut envoyée d'Italie; près d'une autre fenêtre, ouvrant sur le nord, le portrait de la femme du poète: au pied du lit, celui de la charmanche et adorée enfant qu'il a perdue, Julia, qu'il a si bien chantée. Au dessus de ce portrait, un paysage à l'aquarelle fait et offert par le comte de Maistre, et le portrait d'Almé Martin.

Enfin, le long du mur, entre la fenêtre et la porte, le lit, également en bois de rose à médaillons de porcelaine. A colonnes autour desquelles s'enroulent les marges plus d'une teinte pareille aux rideaux.

A dix heures, l'oppression augmente; cependant Lamartine voit, entend, comprend et traduit ses sentiments de reconnaissance pour ceux qui l'entourent par des expressions de bonté et de satisfaction réfléchies sur son visage.

A dix heures trente-cinq minutes, tout ce qui dans cette vie d'écroulement, et jadis tant abrégé, se fait acte, pensée ou parole; tout cela s'éteint, évané! Lamartine n'est plus; il a expiré doucement, il est remonté en haut dans un souflet, sa mort a été comme le commencement d'un sommeil.

Le jour où les Chambres votèrent une pension aux créanciers de Lamartine, Lamartine, prenant la main de sa nièce, lui avait dit: « Quand on a des créanciers, on doit tout souffrir, mais retiens bien ceci: c'est comme si la France m'avait tiré un coup de pistolet dans le cœur! »

De ce jour, en effet, il s'assombrit et déclina.

Lamartine a exigé qu'aucune cérémonie ne fut célébrée à Paris en son honneur. Il disait: « Non! que, parsonne, au moment où l'Éternité, où l'Avenir se sera enfin dévoilé pour moi, ne vienne troubler mon extase par le bruit de paroles vaines et de mesquines pensées du monde. »

Lamartine, sur son lit funéraire, est comme rayonnant d'espérance; rarement visage fut moins éteint, et, au contraire, plus serein, plus empreint d'autorité.

Sur sa poitrine, on a posé un petit crucifix en bois noir qu'il emportait partout dans sa poche.

À côté de lui, sur une table, se dressent deux flambeaux, un autre crucifix en bronze, qui a sa légende. Lamartine le tenait, il l'a dit lui-même, d'un être cher.

Lamartine laisse quatre volumes de Mémoires entièrement écrits de sa main. Ces volumes forment le tiers de ce que devaient composer ses Mémoires.

La dernière de ses études, restée inachevée et destinée à ses Entrelignes, est consacrée au P. Hyacinthe, l'éminent confesseur, qu'il aimait particulièrement et admirait beaucoup.

Conseil municipal de Roubaix.

Ouverture de la session de février.

Présidence de M. C. Descat, maire.

Absents: MM. Forret-Duthoit, Motte-Bossut, en voyage.

M. Pierre Parent, élu secrétaire pour la session, donne lecture de procès-verbal de la dernière séance qui est approuvé.

CHEMIN DE ROUBAIX À LENS.

M. MOTELEY-JONVILLE a la parole et donne lecture du rapport suivant:

Messieurs,

Votre commission des chemins vicinaux, appelée à donner son avis sur l'ouverture d'une route de Roubaix à Lens, a l'honneur de vous soumettre son rapport.

Deux projets ont été soumis à notre examen.

L'un partant d'un point extrême de Leers vers Roubaix, entre sur notre territoire au pont Caudron; l'autre la ferme Bury Courcelles, et vient déboucher au Sartel; puis, se dirigeant en une ligne droite sur le pont du Galon à Eau, emprunte dans ce dernier parcours un boulevard, création particulière déjà en cours d'exécution.

L'autre, partant de même point d'attache à Leers, traverse des terres en culture, vient se solder à la place des Trois-Ponts au chemin vicinal actuel de Leers à Roubaix.

Ceci posé, le but à atteindre, selon nous, était celui-ci:

Rechercher le moyen de mettre en communication les deux points extrêmes par la voie la plus courte, et donner satisfaction à la plus grande somme d'intérêts possible.

Le premier projet d'un développement de 4,445 m. chiffre relevé du plan ci-joint, se présente sous un aspect que nous nous permettrons de qualifier de séduisant, en raison des conditions d'exécution facile qu'il se trouve dans les points extrêmes seuls sont appelés à profiter, quant à présent. En effet, cette voie projetée ne rencontre sur son parcours aucun groupe d'habitations. Aussi les intéressés propriétaires des terrains à traverser, comprenant combien cette ouverture en création doit leur être profitable, sont venus offrir l'abandon gratuit de leurs terres pour une très-large part.

Le deuxième projet mesurant 4,200 m., chiffre également relevé du plan ci-joint, présente, nous le reconnaissons, le grand inconvénient de traverser dans son parcours sur Roubaix des terrains morcelés et dont l'abandon gratuit ne nous est pas offert par tous les propriétaires; néanmoins, les intérêts extrêmes étant d'ailleurs satisfaits, votre commission, s'inspirant de raisons d'équité, d'intérêts acquis, consacrés par le temps, se proposait de recommander ce projet à votre approbation. En effet, les baux de Pile et des Trois-Ponts, situés sur un point extrême de Roubaix, participent dans une infime mesure à la répartition des améliorations dont vous cherchez sans cesse à doter notre commune. Veuillez remarquer, messieurs, que nous ne faisons pas une critique, mais simplement la constatation d'un fait qui découle de la position même de ces baux.

L'ouverture de cette route à travers ces agglomérations devait amener pour elles des résultats considérables, notamment, canalisation pour le gaz, etc.

Après l'exposé de ces considérations générales, ici doit prendre place un inci-